

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Delphine ANTONETTI, Maire.

Madame ANTONETTI : Madame JEANNERET, vous êtes la doyenne de ce conseil, si vous voulez bien le présider, pour l'ordre du jour.

Madame JEANNERET : Je ne vais pas rester longtemps à cette place, je la dois à mon âge, mais sans conteste possible.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Claude COLLIN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Viviane GREINER, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Frédérique GUERIN, M. Pascal AMRHEIN, Mme Françoise JEANNERET, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, Mme Dominique DESVIGNES, M. Patrick GAMACHE, Mme Françoise JOIN, M. Christian CLOUARD, M. Michel GARCIA, Mme Sophie MAILLART, Mme Raymonde SLADKY, M. Yves JESBAC, Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Alexandre FACCHIN, Mme Béatrice DUPERRON, M. Pierre VIBET, Mme Christine ANTONI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme Delphine DANTEC (donne pouvoir à Mme Anne-Catherine MEHL), M. Franck FAUVEL (donne pouvoir à Mme Christelle POULIQUEN), Mme Ghislaine FABBRO (donne pouvoir à M. Jean-Pierre LENTIGNAC).

**SECRÉTAIRE** : Mme Anne-Catherine MEHL.

**ASSESEURS** : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Christian CLOUARD.

Le quorum est constaté.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Élection du Maire.

Rapporteur Françoise JEANNERET

2. Détermination du nombre des adjoints.

Rapporteur Philippe HAMON

3. Élection de la liste des adjoints.

Rapporteur Philippe HAMON

## **I – ÉLECTIONS DU MAIRE**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 ;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame Anne-Catherine MEHL, pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal et de constater que le quorum est atteint.

**CONSIDÉRANT** que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le ou la plus âgée des membres du conseil municipal », la présidence est donnée à Madame Françoise JEANNERET, Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

**CONSIDÉRANT** que « le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret », le vote à main levée est donc prohibé, y compris en cas de demande des membres du conseil,

Madame Françoise JEANNERET procède à l'appel de candidatures.

Monsieur Philippe HAMON est candidat au poste de Maire, y a-t-il d'autres candidats ?

Madame Françoise JEANNERET demande de procéder au vote.

Madame Delphine ANTONETTI : S'il vous plaît ! Pouvez-vous noter que nous ne prendrons pas part au vote.

Madame Françoise JEANNERET : Oui

Madame Delphine ANTONETTI : Merci

**VOTE** : Pour l'élection du Maire, il est procédé à l'appel de chaque conseiller qui remet son bulletin dans l'urne.

7 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22

***Monsieur Philippe HAMON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.***

Monsieur Philippe HAMON : Merci à toutes et à tous, je vais vous lire un discours de circonstance. Mesdames et Messieurs, chers concitoyens, chers amis, mon équipe et moi-même sommes très touchés que vous soyez venus si nombreux pour partager avec nous ce moment solennel. C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier.

Je voudrais d'abord remercier Madame Françoise JEANNERET doyenne de notre assemblée qui a précédé l'ouverture de nos travaux, plus que le privilège de l'âge, c'est la fidélité de ton engagement au service de notre village qui justifie chère Françoise que je t'exprime toute ma considération.

Je voudrais ensuite témoigner mes très sincères remerciements aux Longipontains pour la confiance qu'ils nous ont témoignée. Ils doivent savoir que les engagements pris seront tenus et l'écoute et le dialogue privilégiés. C'est d'abord un besoin de renouveau qui s'est exprimé, ainsi que la demande d'une véritable démocratie participative.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble de mes colistiers, pour leur implication dans la campagne et pour l'énergie qu'ils consacrent à notre projet. Je les remercie pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve. Je remercie les anciens ceux qui repartent, qui me connaissent bien et depuis longtemps et qui ont fait le choix de me suivre, Claude COLLIN, conseiller municipal depuis plus de 20 ans, qui m'accompagne depuis 13 ans. Mais également Christian CLOUARD infatigable défenseur de notre cadre de vie, Pascal AMRHEIN, Jean-Pierre LENTIGNAC, Yves JESBAC, Louis BONNAL, Patrick GAMACHE, sans oublier bien sûr notre Maire honoraire Jean-Jacques SCHERCHEN. Ils ont bien compris la particularité de mes origines bretonnes. Ne jamais renoncer et lutter sans faiblir quand une cause est juste et que l'intérêt général est menacé. Vous l'aurez tous compris nous ne sommes pas là pour servir un parti ou un dogme politique, sans rapport avec l'intérêt de LONGPONT-SUR-ORGE ou des Longipontains et nous allons rapidement en faire la preuve.

Je remercie également les nouveaux qui ont accepté la proposition que je leur ai faite, avec une spontanéité et un enthousiasme réconfortant. Je pense notamment à Anne-Catherine, Viviane, Christelle, Frédérique, Dominique, Françoise, Delphine, je précise DANTEC, Raymonde, Sophie, Ghislaine, Lætitia, Myriam et Laura. Je souhaiterais y associer tous ceux qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, pour tous les témoignages de sympathie et d'encouragement qui ont suivi cette élection. Nous n'oublions pas pour autant tous ceux qui avaient fait un autre choix. La démocratie a pu s'exprimer dans le respect et la tolérance. Nous devons, nous qui sommes vos élus, en tirer une exigence supplémentaire d'efficacité et d'équité dans l'action que nous allons mener. Cette confiance nous va droit au cœur et toute l'équipe va se mettre dès demain au travail pour honorer cette confiance. Pour assumer nos responsabilités et mener à bien le projet que nous vous avons proposé, nous serons les élus de toutes et de tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. Je m'engage à conduire les affaires de la commune dans l'intérêt général et la satisfaction du plus grand nombre. LONGPONT-SUR-ORGE, redeviendra une ville où il fait bon vivre et travailler.

En ce jour solennel, je voudrais avoir une pensée émue pour un homme à qui je rends hommage et qui avait fait le choix de me rejoindre dès ma première campagne en 2000, Monsieur Michel BEZAULT, maire adjoint à la communication et aux sports, président de la Société Historique, qui nous a quittés accidentellement dans les murs de cette mairie en 2001.

Je veux placer ce mandat sous le signe de la confiance, de la responsabilisation de toutes et tous. Maires Adjoints, Conseillers Municipaux et personnel communal. Je vous remercie pour votre investissement et le véritable esprit d'équipe qui nous anime.

Merci aussi au personnel communal qui œuvre chaque jour au service de tous. Ses missions ne sont souvent pas faciles. Nous les soutiendrons et les aiderons à rendre leur travail plus efficace et surtout plus serein, car des problèmes à résoudre nous en aurons et déjà certains s'annoncent. Sauvegarder et améliorer notre cadre de vie en commençant par une révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) qui sera soumise au vote du conseil municipal dans le mois à venir. Pour

tout cela nous allons proposer, débattre avec vous, travailler encore puis décider et agir. Ce soir, devant vous, au-delà du projet que nous vous avons proposé, j'ai une assurance à vous offrir, celle de notre engagement sans réserve au service de LONGPONT-SUR-ORGE et de ses habitants.

Je tiens à remercier l'équipe sortante et plus précisément Monsieur Alexandre FACCHIN, très impliqué dans les travaux au service des habitants et Monsieur Alain LAMOUR, homme de dialogue, respectueux des autres, et ça, c'est essentiel, qui a su animer avec brio, la culture à LONGPONT-SUR-ORGE, en amenant de nouveaux projets. Qu'ils soient convaincus que leur travail est reconnu et ce qu'ils ont apporté à la commune perdurera.

C'est avec beaucoup de détermination que j'aborde cette nouvelle fonction de Maire avec toute mon équipe rassemblée et unie dans une même dynamique.

C'est avec vous que nous construirons nos projets d'avenir pour LONGPONT-SUR-ORGE. Je sais que notre responsabilité est à la hauteur des espoirs que nous avons suscités. Nous l'assumerons avec rigueur et enthousiasme.

Pour commencer ce mandat sous les auspices de la convivialité, je vous invite à partager tout à l'heure la collation préparée par les services de la Mairie que je remercie.

Monsieur LAMOUR : Tout d'abord Monsieur HAMON, je tiens à vous féliciter pour votre victoire. Merci pour ces compliments adressés à Alexandre et à moi-même, mais il ne vous aura pas échappé que nous sommes une équipe. C'est pourquoi, ces remerciements nous les partageons avec toute l'équipe et en particulier avec notre chef de file, Delphine ANTONETTI. Je tiens à saluer son honnêteté, son sens de l'intérêt général et son courage pour affronter certaines réalités longpontaines.

Je vous souhaite à tous plein de courage et d'énergie, car croyez moi, il en faut pour diriger une ville.

## **II – DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Monsieur HAMON : Le Conseil Municipal doit déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil. Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur.

**VOTE** : Pour fixer à 8 le nombre d'adjoints, **à la majorité absolue.**

## **III – ÉLECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS**

Monsieur HAMON : Propose la liste des adjoints suivants :

- M. Claude COLLIN,
- Mme Viviane GREINER,
- M. Jean-Jacques SCHERCHEN,

- Mme Anne-Catherine MEHL,
- M. Pascal AMRHEIN,
- Mme Frédérique GUERIN,
- M. Jean-Claude BRUNIE,
- Mme Christelle POULIQUEN.

VOTE : Pour l'élection de la liste des adjoints. Il est procédé à l'appel de chaque conseiller municipal qui remet son bulletin dans l'urne.

7 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22

La liste des adjoints proposée est élue à **la majorité absolue** et est immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.